

# ANNEXE H UNIVERSITÉ CONCORDIA – FORMULAIRE DE DEMANDE D'ENSEIGNEMENT À TEMPS PARTIEL

AUCUN AUTRE FORMULAIRE NE PEUT ÊTRE UTILISÉ POUR SOUMETTRE UNE CANDIDATURE À DES CONTRATS À TEMPS PARTIEL.

CE FORMULAIRE NE PEUT ÊTRE UTILISÉ PAR LES PROFESSEURES ET PROFESSEURS ASSOCIÉS OU PAR LES ÉTUDIANTES OU ÉTUDIANTS INSCRITS AUX CYCLES SUPÉRIEURS À QUI SONT ATTRIBUÉS DES COURS RÉSERVÉS. LE DÉFAUT DE SOUMETTRE DE L'INFORMATION COMPLÈTE ET EXACTE PEUT AVOIR POUR CONSÉQUENCE D'INVALIDER UNE CANDIDATURE.

- Complétez toutes les cases de ce formulaire et soumettez-en une copie en main propre, par courrier interne ou par la poste à la direction du Département ou de l'Unité d'enseignement appropriée avant la date limite applicable.
- Soumettez simultanément une copie en main propre, par courrier interne ou par la poste à l'APTPUC (S-K-340).
- Si vous désirez que votre candidature soit considérée pour des cours dans plus d'un (1) Département ou Unité d'enseignement, **remettez une copie identique du présent formulaire à chacun des Départements ou Unités d'enseignement appropriés. Si vous ne soumettez pas une copie identique, votre demande sera disqualifiée.**
- Si vous nécessitez de l'espace additionnel, joignez une page au présent formulaire.

## VEUILLEZ ÉCRIRE LISIÈLEMENT EN LETTRES MOULÉES

ANNÉE UNIVERSITAIRE : 20\_\_\_\_ - 20\_\_\_\_ (notez que l'année universitaire débute avec la session d'été)

NOM DE FAMILLE : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE POSTALE : \_\_\_\_\_  
# Rue App Ville Province Code postal

TÉLÉPHONE : Domicile : (\_\_\_\_)\_\_\_\_.\_\_\_\_.\_\_\_\_ Bureau : (\_\_\_\_)\_\_\_\_.\_\_\_\_.\_\_\_\_ Cell. : (\_\_\_\_)\_\_\_\_.\_\_\_\_.\_\_\_\_

COURRIEL : \_\_\_\_\_

STATUT :  Citoyen canadien  
 Résident permanent  
 Dérogation ministérielle (voir l'article 10.01 a) 2)

1. Départements/Unités d'enseignement dans lesquels vous postulez. (Listez les tous) : \_\_\_\_\_

2. Session(s) universitaires du (des) cours sur lequel (lesquels) vous postulez :

- Été (/1) (date limite pour la soumission de candidatures : 15 février)  
 Automne (/2) (date limite pour la soumission de candidatures : 15 mai)  
 Automne/Hiver (/3) (date limite pour la soumission de candidatures : 15 mai)  
 Hiver (/4) (dates limites pour la soumission de candidatures : 15 mai/15 octobre)

3. Points d'ancienneté en date de la dernière Liste d'Ancienneté (voir article 8.01) : \_\_\_\_\_

4. Nombre de crédits que vous êtes en droit d'enseigner pour l'année universitaire visée par votre (vos)

candidature (s) : (voir article 9) : \_\_\_\_\_

NOTE : Si vous indiquez aux points 5, 7 ou 8 un nombre maximal de cours ou de crédits que vous souhaitez recevoir, et que vous recevez ce nombre de cours ou de crédits, vous ne serez PAS considéré pour aucun autre cours et ne serez PAS ajouté à la Liste de disponibilité (10.19) pour enseigner les cours disponibles après les périodes d'affichages. Vous pourriez tout de même être contacté conformément au processus prévu à l'article 10.20.

5. Pour l'année universitaire visée par votre (vos) candidature (s) (toutes sessions universitaires et tous Départements/Unités d'enseignement confondus), en conformité avec l'article 9 :

a. Nombre de crédits maximal que vous désirez enseigner, s'il est plus bas que le nombre de crédits que vous êtes en droit d'enseigner : \_\_\_\_\_

b. Nombre de crédits maximal que vous désirez recevoir parmi les

cours affichés, si applicable (voir question 9) : \_\_\_\_\_

6. Inscrivez la liste de tous les cours que vous avez enseignés, des cours que vous enseignez présentement et des cours pour lesquels vous avez déjà signé un contrat à temps partiel ou pour lesquels vous avez déjà été recommandés au Doyen pour enseigner lors de l'année universitaire en cours (l'année universitaire débute avec la session d'été).

Ceci vise à assurer que vous n'excéderez pas les limites fixées à l'article 9 pour l'année universitaire visée par votre (vos) candidature(s). N'INCLUEZ PAS les cours que vous avez enseignés lors d'autres années universitaires ou qui sont inscrits à la question #9 ci-dessous.

DÉPARTEMENT/UNITÉ D'ENSEIGNEMENT (ex : psychologie)	NUMÉRO DE COURS/SESSION UNIVERSITAIRE/GROUPE-COURS (ex : PSYC 205/2/A)	CRÉDITS (ex : 3)

7. Spécifiez le nombre maximal de nombre de cours et de crédits que vous désirez enseigner par session universitaire, si applicable : (ex : #cours 1 & #crédits 3; #cours 1-2 & #crédits 3-6)

Été : #cours : \_\_\_\_\_ # crédits : \_\_\_\_\_  
 Automne : #cours : \_\_\_\_\_ # crédits : \_\_\_\_\_  
 Automne/Hiver : #cours : \_\_\_\_\_ # crédits : \_\_\_\_\_  
 Hiver : #cours : \_\_\_\_\_ # crédits : \_\_\_\_\_

Si votre(vos) candidature(s) vise(ent) les sessions universitaires d'automne/hiver (/3), en plus de celle(s) d'automne (/2) et/ou d'hiver (/4), inscrivez vos préférences spécifiques :

8. Si vous postulez dans plus d'un (1) Département ou Unité d'enseignement, spécifiez le nombre maximal de cours et de crédits que vous désirez enseigner dans chaque Département/Unité d'enseignement, si applicable :

ex. # cours 1 & # crédits 3; # cours 1-2 & # crédits 3-6, etc.)

Département/Unité d'enseignement : \_\_\_\_\_ #cours : \_\_\_\_\_ # crédits : \_\_\_\_\_

Département/Unité d'enseignement : \_\_\_\_\_ #cours : \_\_\_\_\_ # crédits : \_\_\_\_\_

Département/Unité d'enseignement : \_\_\_\_\_ #cours : \_\_\_\_\_ # crédits : \_\_\_\_\_

9. Indiquez le(s) numéro(s) de cours, session(s) universitaire(s), groupe(s)-cours, titre(s) de cours pour le(s) cours que vous désirez enseigner. Votre candidature ne sera considérée que pour les cours/groupes-cours que vous avez inscrits ci-dessous. N'inscrivez que des cours affichés. Bien que vous puissiez recevoir tout cours inscrit ci-dessous, inscrivez-les en ordre de préférence, en faisant abstraction du Département/Unité d'enseignement. **Si vous ne soumettez pas une copie identique, votre demande sera disqualifiée.** Si des cours sont donnés dans la même plage horaire ou à intervalle rapprochée entre deux campus, etc., donnez des instructions spécifiques quant à vos priorités. Si vous nécessitez plus d'espace, joignez des copies supplémentaires de la présente page au besoin.

Si vous ne recevez pas la totalité des crédits indiqués à la question #5a, vous serez automatiquement inscrits sur la Liste de disponibilité (tel que prévu à l'article 10.19). Si à tout moment vous désirez faire retirer votre nom de cette Liste, SVP en informer par écrit votre Département/Unité d'enseignement, en transmettant une copie à APTPUC.

NUMÉRO DE COURS/SESSION UNIVERSITAIRE/GROUPE-COURS (ex : MATH 251/2/01)	TITRE DU COURS (ex : Algèbre linéaire I)	JOUR DE LA SEMAINE/HEURE DE LA JOURNÉE (ex : Lun/Mer 10h15-11h30)


10. Professeure ou professeur à temps partiel dans le Département de musique seulement: À combien d'étudiantes ou d'étudiants en enseignement individuel demandez-vous d'enseigner, en plus des cours indiqués ci-dessus?

(Spécifiez le nombre total d'étudiantes ou d'étudiants désirés par session universitaire) : \_\_\_\_\_

11. Si vous voudriez être considéré pour les cours disponibles entre les périodes d'affichage dans un Département/Unité d'enseignement autre que ceux où vous avez appliqué, s'il vous plaît préciser le nom du Département/Unité d'enseignement (et soumettez une copie de l'annexe H à ce(s) Département(s)). Vous serez inscrit sur la Liste de disponibilité de ce(s) Département(s) pour l'année en cours tel que prévu à l'article 10.19) :

\_\_\_\_\_

\*\*\*

*Note : Veuillez vous assurer que vous fournissez **une copie identique de ce formulaire**, ainsi que toutes les pièces justificatives qui pourrait être nécessaires par le CETP, **à tous les Départements** dans lesquels vous souhaitez enseigner.*

Assurez-vous que votre Dossier faisant état de votre formation et de votre compétence, incluant votre Curriculum Vitae, soit mis et maintenu à jour (voir l'article 10.11). Si vous postulez sur un(des) cours que vous n'avez pas enseigné trois (3) fois ou plus à l'Université Concordia auparavant, joignez à ce formulaire toute la documentation démontrant vos compétences dans ce domaine, de même que votre Curriculum Vitae (voir l'article 10.15).

Il est de votre responsabilité de conserver une copie du présent formulaire et de ses annexes. Les professeures et professeurs à temps partiel sont avisés de s'assurer qu'elles ou qu'ils signent leurs contrats à temps partiels dans le bureau de la doyenne ou du doyen en question à l'intérieur des dates limites et en respectant les conditions énoncées dans la convention collective. Le défaut de le faire pourrait entraîner la réassignation du(des) cours à quelqu'un d'autre.

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_